



**Règlement Particulier**  
**18<sup>e</sup> tournoi de Fresnes Badminton**  
**les 22 et 23 Juin 2024**  
**N° d'autorisation : en cours**

*La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.*

### **Article 1 : Joueurs concernés**

Le tournoi est de niveau national et est ouvert aux joueurs séniors ou autorisés (minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD, dans les séries de classement CCPH allant de NC à R6 et qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

### **Article 2 : Modalités**

- **Art 2.1** : Le 18<sup>e</sup> tournoi de Fresnes est autorisé sous le numéro xxxxxx.
- **Art 2.2** : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- **Art 2.3** : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition. Les joueurs devront être licenciés au plus tard le jour du tirage au sort de la compétition.
- **Art 2.4** : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation devra être vue avec le Juge-Arbitre de la compétition.
- **Art 2.5** : Le Juge Arbitre est M. HERBERT Sebastien. Il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions seront sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- **Art 2.6** : Le volant officiel du tournoi est : Champion N°1
- **Art 2.7** : Le gymnase se situe au 15 avenue du général de Gaulle, 94550 - Chevilly-Larue
- **Art 2.8** : La compétition se déroulera sur 7 terrains.

### **Article 3 : Inscriptions**

- **Art 3.1** : La date limite d'inscription est fixée au **23/05/2024**.
- **Art 3.2** : La date du tirage au sort est fixée au **08/06/2024**.
- **Art 3.3** : Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.
- **Art 3.4** : Le montant des frais d'engagement est de 16€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux (ce prix inclut la participation fédérale de 2€)
- **Art 3.5** : Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- **Art 3.6** : Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagements non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par e-mail (tournoi.fresnesbad@gmail.com).
- **Art 3.7** : Les **inscriptions se feront uniquement en ligne** via E-Bad ou BadNet. Pour tout renseignement, nous contacter à l'adresse mail : [tournoi.fresnesbad@gmail.com](mailto:tournoi.fresnesbad@gmail.com). Aucun autre type de communication ne sera pris en compte.
- **Art 3.8** : Le 18<sup>e</sup> tournoi de Fresnes est de type standard : les inscriptions seront prises par ordre chronologique.
- **Art 3.10** : Aucune inscription papier ou téléphonique ne sera prise en compte. Seules les inscriptions avec une inscription payée sur Badnet le seront. L'inscription sera prise en compte dès que les inscriptions seront effectuées et payées par le 2<sup>ème</sup> joueur de la paire pour le double et le mixte.
- **Art 3.11** : Les règlements se feront en ligne obligatoirement.



- **Art 3.12** : Toute modification et annulation devra être faite en ligne ou par mail à : [tournoi.fresnesbad@gmail.com](mailto:tournoi.fresnesbad@gmail.com)
- **Art 3.13** : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée. Les joueurs devront être disponibles de 8h00 à 22h le samedi et de 8h à 19h le dimanche.

## Article 4 : Séries & Tableaux

- **Art 4.1** : La compétition est ouverte dans les tableaux simple homme, simple dame, doubles mixtes, double homme et double dame aux joueuses et aux joueurs de séries R6 à NC toutes catégories sauf poussins et benjamins, avec le découpage suivant : – R6/D7 – D8/D9 - P/NC
- **Art 4.2** : Les classements seront **figés à J-30** de la date du tournoi, soit le **23/05/2024**. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30
- **Art 4.4** : Les sur-classements en mixte et doubles hommes et double dame sont autorisés en respectant la condition suivante :
  - - Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée et selon le **3.2.1.5 du RGC (x16)**.
- **Art 4.5** : 2 tableaux sont autorisés par joueur, un seul tableau par journée de compétition. Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en mixte.
- **Art. 4.6** : **Les tableaux de simple et de mixte seront disputés le samedi. Les tableaux de double se joueront le dimanche.**
- **Art 4.7** : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de fusionner deux tableaux.
- **Art 4.8** : Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente.

## Article 5 : Forfait

- **Art 5.1** : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.
- **Art 5.2** : Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.
- **Art 5.3** : Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 6 : Déroulement

- **Art 6.1** : Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.
- **Art 6.2** : Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries et de regrouper un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure et, ce en cas d'inscriptions insuffisantes.
  - Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.
- **Art 6.3** : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.
- **Art 6.4** : Tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match. En effet, les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- **Art 6.5** : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- **Art 6.6** : Le temps de repos minimum entre 2 matches sera de 20 minutes de la fin du match au début du match

suivant.

- **Art 6.8** : Les joueurs disposeront de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants. Une chambre d'appel sera installée à côté de la table de marque.
- **Art 6.9** : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- **Art 6.10** : Les volants sont à la charge des joueurs, ils devront être fournis à parts égales, par les joueurs. Ils seront fournis pour les finales de chaque série.
- **Art 6.11** : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- **Art 6.12** : Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où, dans la mesure du possible, un arbitre (ou faisant office) et éventuellement des juges de ligne seront proposés par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).
- **Art 6.13** : Tout volant touchant l'infrastructure sera comptée fautive sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.
- **Art 6.14** : Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- **Art 6.15** : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- **Art 6.16** : L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- **Art 6.17** : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre des photos ou vidéos pour faire de la publicité autour du badminton sur les réseaux sociaux.
- **Art 6.18** : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.